AVANT ART. PREMIER N° 150

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 150

présenté par M. Bazin

AVANT L'ARTICLE PREMIER

« avancée »,

insérer le mot :

«, rémunération».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'accentuer le fait que pour rendre plus attractives les pratiques avancées, il convient d'en améliorer les rémunérations.

Il y a là une réelle attente qu'il convient de prendre en compte.